



Fwd: URGENT - ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS SUITE COUVRE-FEU

1 message

Présidente Eau Libre <president.eaulibre@gmail.com>

ven. 23 oct. 2020 à 17:50

À : comite <comite@eaulibre.org>

pr info

Emilie

Présidente Eau Libre

06 65 45 57 69

----- Forwarded message -----

De : **Tetevuide Sandrine** <sandrine.tetevuide@annecy.fr>

Date: ven. 23 oct. 2020 à 16:37

Subject: URGENT - ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS SUITE COUVRE-FEU

To: Tetevuide Sandrine <sandrine.tetevuide@annecy.fr>

Cc: Marolliat Corinne <corinne.marolliat@annecy.fr>, Lavorel Fabienne <fabienne.lavorel@annecy.fr>

Mesdames les Présidentes,

Messieurs les Présidents,

En l'état actuel de nos connaissances et pour faire suite à l'annonce du Premier Ministre du 22 octobre 2020, soumettant le département de la Haute Savoie à un couvre-feu entre 21 heures et 6h du matin, la Ville porte à votre connaissance les nouvelles règles de fonctionnement dans les installations sportives municipales (couvertes et de plein air) à compter du **vendredi 23 octobre 2020 à 0 h et pour une durée de validité de 6 semaines.**

Le Ministère des Sports précise que l'accès à la pratique sportive, dans les équipements sportifs couverts et de Plein air doit être organisé de la manière suivante :

Public concerné	Equipements couverts (y compris piscine et patinoire)	Equipements de Plein Air
Adulte (+ 18 ans)	INTERDIT	AUTORISE

Public prioritaire <ul style="list-style-type: none"> · Scolaires · Mineurs dont la pratique est encadrée · Etudiants STAPS · Personnes en formation continue ou professionnelle · Sportifs professionnels · Sportifs de haut niveau (inscrits sur liste ministérielle) · Personnes pratiquant sous prescription médicale · Personnes en situation de handicap 	AUTORISE	AUTORISE
FERMETURE des équipements sportifs couverts ou de plein air à 20 h 30*		
<p>*Seuls les sportifs professionnels et les sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes ministérielles) bénéficient d'une dérogation au couvre-feu pour l'accès aux équipements sportifs couverts ou de plein air</p>		

OBLIGATOIRE : Les sportifs professionnels et les sportifs de Haut Niveau (inscrits sur les listes ministérielles) sont priés de bien vouloir prendre contact avec le Département des Sports et de la Restauration pour :

1. Accéder aux équipements sportifs couverts ou de plein air au-delà de 21 h (horaires de début de couvre-feu)
2. Modifier les horaires initiaux d'entraînements hors horaires de couvre-feu

Le Département des Sports et de la Restauration est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ensemble ne lâchons rien !

ANNECY

Département des Sports et de la Restauration

Mairie d'Annecy-le-Vieux

Place Gabriel Fauré

Annecy-le-Vieux

74940 ANNECY

Tél. : 04 50 23 86 45